

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Signature de la convention collective à Piedmont : entente équitable et viable

Piedmont, le mardi 8 décembre 2020 -- La Municipalité de Piedmont est fière d'annoncer la signature de la nouvelle convention collective entre les représentants des employés syndiqués et ceux de la Municipalité.

Cette convention collective, d'une durée de 5 ans, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2024, prévoit notamment des indexations salariales comprises entre 2 et 2,5%.

Un important travail de fond a été réalisé pour doter la municipalité d'une convention plus facile à appliquer dans un souci d'équité pour l'ensemble des employés.

« La négociation s'est déroulée dans une ambiance respectueuse et constructive afin d'arriver à une entente équitable et viable » a souligné la mairesse, Mme Nathalie Rochon. « Dans les dernières années, le visage de la municipalité a changé considérablement avec l'ajout de nouvelles fonctions et l'introduction d'une nouvelle organisation du travail. Cette convention tient compte de ces réalités et sera un outil précieux pour guider les relations de travail dans les prochaines années. »

En plus de nombreuses modifications mineures, mais non moins importantes, cette convention apporte deux importants changements à savoir :

- Une formule de garde complètement renouvelée pour les employés du garage municipal afin de répondre efficacement aux besoins de la population 24 heures sur 24, 365 jours par année, notamment lors des opérations de déneigement ;
- L'introduction d'un statut d'employé saisonnier qui permet de mieux reconnaître l'apport des employés qui ne travaillent qu'une partie de l'année tel que les

horticulteurs, mais qui font bénéficier la municipalité de leur expertise année après année.

« Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de négociation pour leur dévouement et leur implication afin d'arriver à cette entente. L'avènement de la COVID-19 a apporté son lot de défis, mais le comité a travaillé d'arrache-pied dans des conditions pas toujours optimales pour arriver à cet excellent résultat. C'est donc avec beaucoup de fierté que le conseil a adopté le 7 décembre dernier une résolution pour signer la convention » a conclu Mme Rochon.

-30-

Source :

Sophie Bélanger

Directrice générale, Municipalité de Piedmont

450 227-1888